



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021
ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS

Conseil de surveillance du 13 juillet 2022

INTRODUCTION

La structure et le contenu du rapport financier ont été stabilisés à compter de celui de l'exercice 2014, date à laquelle il avait été refondu pour mettre en œuvre les règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification.

Les comptes 2016 à 2020 ont été certifiés par les commissaires aux comptes KPMG et ERNST & YOUNG, nommés par le conseil de surveillance en sa séance du 24 mars 2016.

Le rapport sur l'exercice 2020 maintenait deux réserves résiduelles, compte tenu de la réduction de leur périmètre par rapport aux exercices précédents :

➤ **Recettes**

La réserve sur l'exhaustivité en raison d'une documentation insuffisante des contrôles informatiques sur les interfaces de la chaîne d'information médicale et des contrôles complémentaires effectués.

➤ **Immobilisations**

La réserve sur l'existence et la valorisation de trois fiches immobilisation d'une valeur nette comptable de 139 m€, concernant les baux emphytéotiques revenus en propriété de l'AP-HP, en raison de la documentation juridique incomplète.

Faits marquants de l'année 2021 ayant impacté les comptes et leur clôture :

Pour la deuxième année consécutive, l'exercice budgétaire a été marqué par les effets de la crise sanitaire COVID 19, qui s'est prolongée toute l'année, en plusieurs vagues successives, là où l'EPRD initial 2021, à l'instar de l'ONDAM, avait été construit hors Covid.

Dans ce contexte, l'AP-HP a pris en charge une forte densité de patients COVID : 320 990 journées, en 2021, versus 298 722 en 2020 notamment en termes de journées Réanimation et Soins critiques (102 018 journées en 2021 versus 86 767 en 2020) ;

L'AP-HP a supporté des surcoûts COVID importants et a, in fine, bénéficié d'un accompagnement financier significatif et déterminant, avec près de 440 M€ d'aides (MIGAC) dont 110 M€ pour les tests et la vaccination et 237 M€ au titre du mécanisme de la Garantie de Financement reconnaissant la forte implication de l'AP-HP et de ses équipes.

Dans ce contexte, elle parvient à stabiliser son résultat pour 2021 à : - 282,7 M€ pour le budget principal (CRPP) et à - 230,3 M€ en résultat consolidé (pour mémoire le résultat consolidé de l'exercice 2020, était de - 245,6 M€)

Les principaux écarts au budget initial 2021, construit hors COVID (déficit prévisionnel de -156 M€) portent sur :

- Des recettes de séjours, couvertes par la garantie de financement mais inférieures à la cible initiale (-50 M€),

- Des amortissements plus élevés (20 M€),
- Les provisions CET en forte hausse (39 M€),
- Un reste à financer Ségur de 15 M€,

La CAF s'établit à 194,7 M€, en amélioration de 21,4 M€ par rapport à 2020 (173,2 M€) versus un EPRD initial prévoyant une CAF à 207 M€. L'AP-HP tient également son engagement de maintien d'une CAF nette positive à 36 M€ qui permet de ne pas obérer la trajectoire d'investissements que porte l'AP-HP au travers de son PGFP, nécessaire à sa modernisation.

La marge brute s'établit à 267,5 M€ et reste également à des niveaux comparables aux exercices précédents (271,3 M€ en 2019, 291,2 M€ en 2020).

Le niveau de dépenses a évolué fortement dans le contexte COVID (personnels en renfort, médicaments, matériel, équipements de protection individuels...) mais aussi en raison des revalorisations salariales du Ségur (393 M€ CRPP).

La Conjoncture RH 2021 est différente de la vague 1 de 2020, avec des implications fortes en termes de surcoûts, (en 2020, l'AP-HP avait pu compter sur la mobilisation d'étudiants PM et PNM et de volontaires bénévoles (environ 3000 personnes)), situation qui ne se reproduit pas en 2021. De plus, la fin de l'exercice 2021 voit la résurgence des difficultés de recrutement, notamment pour les IDE à la sortie de l'été 2021, ce qui s'est traduit par des fermetures de lits sur le second semestre.

L'activité, bien que supérieure à celle de 2020, reste inférieure au niveau pré-crise sanitaire, générant des pertes de recettes (hors titre 1 assurance maladie), également compensées via les différentes enveloppes de compensation citées supra.

L'année 2021 est également marquée par les premiers effets d'une accélération significative de l'inflation : tirée par les effets de la volatilité du cours des matières premières, de la hausse du marché des énergies et les conséquences de l'engorgement et de la hausse du fret notamment maritime.

Dans le cadre des engagements du « Ségur de la Santé », l'AP-HP a signé en 2021, avec l'ARS, un contrat dit de « restauration des marges » portant sur la restructuration des capacités financières qui permet le versement sur un échéancier linéaire sur 9 ans, d'une aide de 200 M€ portant sur la « reprise de la dette ». L'AP-HP a perçu en 2021 les deux premières annuités portant sur 2020 et 2021 pour un montant de 40 M€. Ces engagements, s'accompagnent également d'un appui fort de l'Etat à la trajectoire d'investissement à hauteur de 360 M€ de financements. A savoir : 260M€ au titre du soutien aux investissements régionaux, 100 M€ d'aide nationale et donc hors dotation régionale au titre de deux opérations : Garches-Ambroise Paré (53M€), acquisition d'une réserve foncière pour l'Hôpital Nord (47M€).

L'AP-HP a également bénéficié en 2021 d'une première tranche de délégation, à hauteur de 25,6 M€ au titre du soutien aux investissements du quotidien auxquels s'ajoutent 9 M€ au titre de la réduction des inégalités correspondant au dispositif de l'ancien FIQ/Buzin.

Dans le contexte précité et à l'instar des autres CHU l'AP-HP a malgré tout maintenu en 2021 un fort niveau d'investissement : 508 M€ de dépenses.

Dans ce contexte, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a poursuivi, sur toute l'année 2021, les actions visant à lever les réserves sur ses comptes et a maintenu son niveau de contrôle interne. Cet important travail à l'œuvre depuis plusieurs années devrait permettre sous réserve de la remise des conclusions des CAC à une certification sans réserve pour la première année.

PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

1) PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES

1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021 DE L'AP-HP

- *Pilotage de la clôture d'exercice 2021*

Les comptes ont été arrêtés en date du 14 juin 2022 après concertation du directoire à la même date.

- *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable (cf. article R.6145-37 du Code de la santé publique).

1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES

- A la clôture de l'exercice, **le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2nde partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles

R.6145-49 à 53.

Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard le 30 juin N+1. Les comptes étant certifiés, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur.

➤ Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2021 a été le suivant :

Acteur	Directeur de l'AP-HP	Directeur de la DSFP	Directoire	CTE	CME	Comité d'audit	Conseil de Surveillance
Actions	<i>Etablissent conjointement le projet de compte financier (bilan, compte de résultat et annexe)</i>		<i>Est concerté</i>	<i>Sont consultés</i>			<i>Délibère pour approuver le compte financier et décider l'affectation des résultats</i>
Date de l'instance			14/06/2022	01/07/2022	05/07/2022	09/06/2022	13/07/2022

1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

- Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 du code de la santé publique.
- Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisées selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur.

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	ETATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021	N° de l'état	Cadre pré- établi	Rédaction libre
1^e partie	COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI EST SOUMISE A CERTIFICATION)			
	BILAN	BI	X	
	COMPTE DE RESULTAT	CR	X	
	ANNEXE :			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5	
2^e partie	ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI N'EST PAS SOUMISE A CERTIFICATION)			
	EXECUTION DE L'EPRD			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	RESULTATS	C1 à C7	X	
	AFFECTATION DES RESULTATS	D1 à D5	X	
	GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE	E2 à E4	X	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	IC1 à IC7	X		
3^e partie	SIGNATURES DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE PUBLIC			

1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2021

Les méthodes comptables de l'exercice sont détaillées dans l'annexe du compte financier (état PF1). Il convient de s'y référer en complément des informations ci-dessous qui sont, par définition, synthétiques.

1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisations qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.

Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier...).

1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre antérieurement à l'exercice 2021.*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 marqué par la généralisation de l'outil NSI Gestion, dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée reste l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (celle du service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation suivante est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillé dans l'annexe au compte financier, état PF1.

De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié, sous les angles suivants :

- *Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;*
- *Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;*
- *Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;*
- *Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.*

- *Provision pour compte épargne-temps*

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018, cette provision doit désormais être faite à partir de l'exercice 2019 au « réel » et non plus en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales.

La provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés au coût moyen journalier par catégorie d'agents, majoré des cotisations patronales en vigueur. Les jours donnant lieu prévisionnellement à indemnisation (monétisation des jours CET) sont préalablement retranchés des jours CET ; ces jours sont enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

En 2021, comme en 2020, les revalorisations salariales issues du Ségur et survenues en cours d'année, en raison de leur incidence majeure sur les coûts des journées travaillées, ont été répercutées intégralement sur

la valorisation des jours CET, à la dernière valeur connue (décembre 2021), conformément aux recommandations comptables émises par le Ministère de la Santé dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice 2020.

- *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la provision pour créances douteuses a été réalisée sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer validée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP, selon des critères d'irrécouvrabilité des créances prédéterminés (cf. protocole de 2015 analysé dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, infra).

La méthode de calcul de la provision pour créances irrécouvrables est inchangée, basée sur les taux de dépréciation appliqués depuis la clôture de l'exercice 2016.

- *Provision pour le renouvellement des immobilisations*

Les projets concernés par la provision pour le renouvellement des immobilisations relèvent de plusieurs périmètres : avenants CPOM Plan Hôpital 2012, notifications d'aides aux immobilisations et FMESSP Plan Hôpital 2012, construction du futur hôpital Grand Paris Nord (Copermo).

2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2021

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).

2.1. RATTACHEMENT DES RECETTES (RAMR)

Les « restes à mettre en recouvrement » (RAMR) ou « Produits à recevoir », sont impactés par plusieurs facteurs :

- La garantie de financement sur l'ensemble de l'année 2021, qui a pour conséquence l'absence de RAMR de titre 1 liés aux séjours en attente de taux et de droits ;
- Le déploiement complet de la nouvelle GAM, qui conduit à des taux de facturation améliorés et de moindres rattachement de recettes de titre 2 ;
- Des retards de facturation sur les secteurs USLD (absentésime et problématiques techniques de l'outil de facturation), conduisant à des rattachements élevés sur le CRPB.

Conformément aux consignes nationales, les séjours à cheval 2021 ont été rattachés en fin d'exercice 2021.

2.2. – LA GESTION DE STOCKS

Les stocks dans les services et les laboratoires ont été évalués respectivement à 12,6 M€ et 25,2 M€ à partir d'une méthode basée sur une estimation de la consommation journalière des articles concernés et de leurs fréquences d'approvisionnement. Les montants ainsi reconstitués n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif, compte tenu de leur caractère estimatif.

2.3. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2021

2.3.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES

→ Fiabilisation de l'actif

Pour rappel :

De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de l'outil NSI gestion, sur l'actif tant immobilisé que circulant.

Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : « normalisation » des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, analyse du solde des comptes 23 des immobilisations en cours, ...

Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable.

Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2021 :

▪ *Poursuite des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé*

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, l'AP-HP s'était dotée en 2015 d'une stratégie d'inventaire des immobilisations sur cinq ans, après une première phase de « nettoyage » de l'actif. Les travaux à proprement parler d'inventaire, selon cette stratégie d'inventaire institutionnelle, avaient démarré en 2016 et s'étaient poursuivis depuis afin de réduire le montant de la population non inventoriée à un niveau de risque acceptable.

Il s'est cependant avéré que la durée de validité des inventaires de trois ans retenue en 2016 entraînait une charge importante en terme de moyens nécessaires sans que la qualité de l'information comptable produite en soit améliorée. C'est pourquoi ces durées de validité ont été revues à partir de 2020 de la manière suivante :

- Immobilisations incorporelles - 5 ans
- Terrains - un seul inventaire
- Agencements et aménagements de terrains, constructions sur sol propre, constructions sur sol d'autrui - 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel - 5 ans
- Autres immobilisations corporelles - 5 ans

Par ailleurs, un certain nombre d'immobilisations, en raison de leur volumétrie et de leur faible valeur, ne sont pas matériellement inventoriées. Or elles peuvent représenter globalement des valeurs significatives.

Afin de fiabiliser cette population non inventoriée, il a été décidé, en accord avec les commissaires aux comptes et les sites, d'établir des règles de gestion centrales pour apurer automatiquement chaque année les actifs ayant largement dépassé leur durée de vie et donc leur durée d'amortissement.

Pour 2021 et sur la base des travaux et des règles d'apurement entrepris, des sorties comptables d'immobilisation ont été constatées pour une valeur totale brute de 54 M€ et concernaient plus de 34 000 fiches immobilisation. Toutes ces sorties étaient liées à des anciennes fiches immobilisations entièrement amorties.

Des écritures liées à des immobilisations en cours pour un montant total de 503 K€ et liées à la reprise des données lors du lancement de l'outil SAP ont aussi pu être identifiées en 2021 comme étant des doublons ou qui n'auraient pas dû faire l'objet d'une reprise. Pour la correction de ces erreurs, les imputations identifiées ont été sorties de la comptabilité et ces apurements comptables ont abouti également à des écritures par le haut du bilan.

Voir détail dans l'annexe PF3 du compte financier 2021.

▪ *Autres faits marquants sur les immobilisations et le patrimoine au titre de 2021*

- le projet structurant de l'hôpital Nord connaît une étape majeure en 2021 : en effet, le 19 novembre, l'AP-HP a acquis trois parcelles sur la commune de Saint-Ouen pour un montant de 49 M€ dans le but d'y construire le nouveau site ;
- le nouveau bâtiment Reine sur le site d'Henri Mondor est entré dans les comptes pour un montant de 56,9 M€;
- la mise en service physique et comptable de la première phase du nouveau Lariboisière a été réalisée pour un montant de 26,4 M€;
- le site Adélaïde Hautval a été fermé au public au courant du deuxième semestre 2021 avec des sorties en valeur brute à hauteur de 24,87 M€;
- le site Scipion a été cédé en février 2021 pour un montant de 60,5 M€.

→ **Fiabilisation du passif**

- *Actions réalisées en 2021*

Pas d'actions menées au cours de l'exercice 2021 sur les différents postes du passif.

2.3.2. AUTRES ACTIONS

→ **Information sur le compte 416**

Pour rappel :

Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables - Contentieux" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques dans l'outil NSI Gestion.

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de la partie SAP de l'outil NSI Gestion (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non pleinement actualisé pour cette raison.

→ **Actions de fiabilisation et écritures correspondantes**

Dans la continuité des opérations de fiabilisation des comptes menées depuis l'exercice 2016, les capitaux propres ont été impactés, cette année, par les écritures correctrices enregistrées pour permettre la certification des comptes. Le montant de ces corrections est cependant faible sur 2021 (10,4 M€) au regard des précédents exercices et portent en grande partie sur des sorties d'immobilisations ou des régularisations de provisions pour risques/charges.

Il n'y a pas eu d'écritures liées à des changements de méthodes / d'évolutions nationales.

Pour rappel, et conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements publics de santé, les éventuelles corrections d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisées au niveau du compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, mais en situation nette, c'est-à-dire au sein des passifs du haut de bilan. Cette disposition s'applique même lorsque les corrections d'erreurs concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat.

2.4. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

2.4.1. LA COMPTABILISATION D'ECRITURES CORRECTIVES

Voir supra.

2.4.2. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 10,37 milliards d'euros en valeur brute ; 3,99 milliards en valeur nette en fin d'exercice 2021.

L'évolution entre 2020 et 2021 des immobilisations est la suivante :

- en montant brut : + 5,07% ;
- en montant net : +6,22%.

Ce constat masque en fait des évolutions plus importantes :

- acquisitions de l'année ;
- mises en service ;
- sorties d'actif :
 - mises au rebut « courantes » ;
 - mises au rebut suite aux écarts relevés à l'occasion de l'inventaire de l'actif immobilisé en 2021 incluant des sorties en masse faites en central sur la base de règles de gestion comme évoqué déjà plus haut ;
 - cessions ;
- corrections réalisées dans le cadre des travaux de certification des comptes, détaillés dans les états PF1 et PF3 de l'annexe pour l'exercice 2021 sur le cycle immobilisations (régularisation de dotations aux amortissements des exercices passés suite à l'intégration et auxiliairisation des baux emphytéotiques revenus en pleine propriété ainsi que différentes annulations d'écritures de reprise de données qui étaient liées aux immobilisations en cours dans le cadre du passage à l'outil institutionnel SAP.

L'actif immobilisé au 31/12/2021, en valeur brute, est principalement composé des immobilisations corporelles (90,79%) puis des immobilisations incorporelles (7,38%) et d'immobilisations financières (1,83%).

Les immobilisations corporelles représentent 9,41 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2021 (3,54 milliards en valeur nette).

2.4.3. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

Montants en millions d'euros (M€)	EXERCICE 2020 montant (M€)	EXERCICE 2021 montant (M€)	Evolution en	
			montant (M€)	%
PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)	71.4	81.6	10.3	14%
PROVISIONS POUR RISQUES	12.5	10.6	-1.9	-15%
PROVISIONS POUR CHARGES	477.1	518.6	41.4	9%
DEPRECIATION DES COMPTES TIERS	275.1	305.9	30.8	11%
TOTAL	836.1	916.8	80.7	10%

Les principales évolutions sont les suivantes :

- *Actualisation de la provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (68.7 M€).*

Cette provision réglementée est fondée sur le principe de financements destinés à couvrir des surcoûts d'exploitation générés par la réalisation de nouveaux investissements. Les dotations actuelles portent sur Necker, Corentin Celton et le futur hôpital Grand Paris Nord HN1/HN2.

La balance d'entrée a fait l'objet cette année d'une correction par le haut de bilan, du fait d'une erreur sur le périmètre des immobilisations SI : en fin d'exercice 2017, la provision pour renouvellement des Systèmes d'informations était estimée à un montant total de 1,3 M€, mais la reprise sur provision s'est néanmoins effectuée au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 9,4 M€. L'écart de 8.1 M€ a été corrigé.

La provision a fait l'objet, au titre de 2021, d'une dotation de 7.6M€ (pour l'hôpital Nord), et d'une reprise de 2.6M€ (pour Necker et Corentin Celton essentiellement).

- *Actualisation de la provision pour risques (10.6M€)*

La provision diminue cette année, compte tenu de l'absence de provisionnement du risque sur les indus et sanctions T2A dans un contexte de garantie de financement en 2020 et 2021.

- *Actualisation de la provision sur les comptes épargne temps (CET ; 481.6 M€).*

L'augmentation du nombre de jours conservés sur les CET et les fortes revalorisations salariales issues du Ségur ont entraîné une augmentation importante de cette provision pour un montant de 38 M€.

- *Actualisation de la provision pour le risque de validation des services CNRACL (15.1 M€)*

Concernant cette provision constituée en 2016, les montants ont été actualisés en 2021, avec une reprise à hauteur des paiements 2021 pour le risque de validation des services CNRACL (5 M€) et une nouvelle dotation tenant compte des risques liés à la revalorisation de la valeur moyenne des dossiers concernés (4M€)

- *Actualisation de la provision pour le risque d'allocation des aides au retour pour l'emploi (ARE ; 22 M€)*

Les montants sur cette provision ont été actualisés en 2021, avec une dotation d'un montant de 4 M€.

Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi et la provision est désormais calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

- *Actualisation de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (305.9 M€)*

L'actualisation de la provision s'est effectuée selon la même méthode depuis 2016, se traduisant par :

- une reprise (60.2 M€), correspondant aux admissions en non-valeur ;
- une dotation (+ 91 M€), selon la méthode retenue ces dernières années.

Les autres provisions ont été mouvementées selon les mêmes méthodes qu'en 2020.

2.4.4. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES

- *Recouvrement*

Par rapport à l'exercice précédent, les restes à recouvrer au 31 décembre 2021 ont augmenté de 112,7 M€. Cette hausse porte sur les créances assurance maladie de l'exercice courant, en raison notamment de l'émission tardive des titres liés au financement de surcoûts COVID (obtenus en 4^e circulaire budgétaire). Hors les créances de la caisse pivot, les restes à recouvrer sont en baisse de 16,7 M€ (baisse des autres recettes dans le contexte de la crise sanitaire, amélioration du recouvrement).

- *Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)*

	Montant comptabilisé sur exercice 2021 - admissions en non-valeur
Tous CRP confondus	60 204 009.31 euros

Rappel :

Les créances d'exploitation et divers restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP avec les produits à recevoir non encore facturés.

Le protocole de gestion des non-valeurs, conclu le 21 mai 2015, fixe les procédures correspondantes. Elles s'exécutent dans l'outil NSI Gestion, selon les propositions du comptable public et l'avis des groupes hospitaliers sur ces propositions. Cette année, un effort d'apurement des créances anciennes sur particuliers a été effectué.

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise

de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra) sachant que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables permet de la diminuer.

2.4.5. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2021, un encours total de **3 052 097 933,46 €** (hors BEH/PPP voir infra), en augmentation de 11,0 % par rapport à 2020 (pour rappel : 2 750 228 468 € au 31/12/2020 et 2 555 626 790 € au 31/12/2019) avec les caractéristiques suivantes :

Bancaire : 533 436 511,85 €, soit 17,5 % (20,3 % en 2020 et 232 % en 2019)

Obligataire : 2 518 661 421,61 €, soit 82,5 % (79,7 % en 2020 et 76,8 % en 2019)

Taux fixe : 2 676 467 195,31 €, soit 87,7 % (85,3 % en 2020 et 80,5 % en 2019)

Taux variable : 375 560 738,15 €, soit 12,3 % (14,7 % en 2020 et 19,5 % en 2019)

Indicateurs de la dette

Durée moyenne résiduelle : 12,57 ans (pour rappel : 11,37 ans en 2020 et 10,98 ans en 2019)

Taux : 1,66 % (pour rappel : 1,95 % en 2020 et 2,05 % en 2019)

Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP) :

1. Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpêtrière depuis novembre 2013 pour un montant de 45 006 190,38 euros sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24%. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est de 37 061 848,59 €.

2. Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne depuis août 2014 pour un montant de 13 250 398,06 euros sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83%. Au 31 décembre 2021, le montant restant dû est de 9 649 941,95 €.

En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP au 31 décembre 2021 est de **3 098 809 724,00 €** (contre 2 798 622 816,67 € au 31/12/2020).

Notation

L'AP-HP et son programme EMTN sont notés « AA perspective négative » par l'agence de notation FitchRatings et « AA perspective stable » par Standard & Poor's.

Dette financière et trésorerie en 2021

Levée de fonds en 2021 :

459 M€ (321 M€ en 2020 et 326 M€ en 2019)

Remboursement de capitaux en 2021 :

159 M€ (128 M € en 2020 et 151 M€ en 2019)

Gestion de trésorerie 2021 :

Au 31/12/2021, le montant total des emprunts court terme de l'AP-HP, tous outils de financement confondus (hors CLTR), s'élevait à 280,5 M€ contre 270 M€ au 31/12/2020, soit une augmentation de la trésorerie de 10,5 M€.

1 - NEU-CP

Depuis début 2016, l'AP-HP peut emprunter sur le court terme par le biais de NEU-CP en vertu d'un décret du 29 mars 2015. Elle a été le premier établissement de santé à mettre en place un programme de titres de créance court terme. C'est rapidement devenu le principal instrument de couverture court terme grâce à ses taux très attractifs (négatifs entre -0,530% et -0,645% en 2021).

Ce programme, initialement de 300 M€, a été augmenté en 2018 à 380 M€ puis en 2021, avec un plafond au 31/12/2021 de 410 M€.

Sur l'ensemble de l'année 2021, ces titres ont été utilisés avec une moyenne de 140,7 M€, un encours total au 31/12/2021 de 280,5 M€ et un pic de tirage de 380,5 M€.

2 - Contrats de ligne de trésorerie

Plafond des lignes de crédit en 2021 : 375 M€ (contre 350 M€ en 2020), en 4 campagnes :

- 225 M€ (Juil20 – Juil21) avec 4 banques différentes
- 125 M€ (Dec20 – Dec21) avec 3 banques différentes
- 200 M€ (Juil21 – Juil22) avec 5 banques différentes
- 175 M€ (Dec21 – Dec22) avec 5 banques différentes

Lors de la dernière campagne, les niveaux de marge sont d'environ 0,72 %.

Sur l'ensemble de l'année, elles n'ont pas été utilisées ; l'encours total au 31/12/2021 est de 0 M€.

Ces lignes de trésorerie servent principalement comme lignes dites de « back up » (lignes de garantie).

3 - Contrats de ligne de trésorerie « non garantie »

3 contrats de ligne non garantie avec 3 institutions financières pour un total de 250M€.

Négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché

Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 3,3 M€ avec un encours total au 31/12/2021 de 0 M€ et un pic de tirage de 50 M€. Ces lignes sont caractérisées par une facilité d'utilisation et de faibles taux de tirage.

4 - Contrats CLTR

*Au 31/12/2021, 1 contrat revolving (plafond de tirage de 48,6 M€)
Encours annuel moyen des contrats CLTR : 48,6 M€.*

Le taux d'indépendance financière, passé au-dessus du seuil significatif de 50% en clôture d'exercice 2016, continue à se dégrader en 2021, sous les actions combinées de l'augmentation de la dette et du cumul des résultats déficitaires (cf. reports à nouveau).

La durée apparente de la dette diminue légèrement sur 2021 en raison de la hausse de la capacité de financement plus importante que celle de l'endettement.

Le poids de la dette, quant à lui, est en augmentation sur l'exercice 2021.

DETTE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indépendance financière (en %)	52,2	53,5	57,9	60,7	64,3	66,4
Poids de la dette (en %)	28,3	29,8	31,9	34,0	34,1	35,7
Durée apparente de la dette (en année)	11,3	24,5	13,4	13,1	16,2	15,9

Indépendance financière (en %) = total dette / capitaux permanents

Poids de la dette (en %) = total dette / total des produits

Durée apparente de la dette (en année) = total dette / Capacité d'Autofinancement

2.2.6. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER, NOTAMMENT :

- Charges à payer
- Charges constatées d'avance
- Produits à recevoir (RAMR)
- Produits constatés d'avance (PCA)
- Stocks et en cours

3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

3.1. UN RESULTAT COMPTABLE POUR 2021, TOUS COMPTES CONFONDUS, DEFICITAIRE DE -230,3 M€

Le résultat consolidé (tous CRP confondus) est en hausse de 15,3 M€.

Pour sa part, le résultat du compte principal se situe en 2021 à -282,7 M€ contre -244,3 M€ en 2020, soit une dégradation de -38,3 M€ entre 2021 et 2020.

Les résultats 2021 par CRP, sont les suivants :

CRP	Résultat 2021	Excédent / Déficit
CRP - Principal (H)	-282 663 292 €	Déficit
Dotation Non Affectée (A)	75 971 560€	Excédent
USLD (B)	-21 735 225€	Déficit
EHPAD (E)	-2 479 334 €	Déficit
Ecoles & Centres de formation (C)	821 350 €	Excédent
Addictologie et USPC de San Salvador (P)	-230 938 €	Déficit
Total général	-230 315 879 €	Déficit

3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

Evolution par CRP :

- ▶ Une dégradation contenue du résultat du compte de résultat principal (CRPP) : -38,33 M€ par rapport à 2020.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire de la COVID-19, dans un volume de mobilisation comparable à celui de l'exercice 2020 tout au long de l'année. Si l'équilibre économique du CRPP a été sécurisé par des mécanismes de compensation en recettes, la dégradation constatée entre 2020 et 2021 est notamment liée aux impacts hors dépenses d'exploitation, comme la non-couverture des provisions CET et une inflation constatée sur les achats depuis fin 2020.

- ▶ Une amélioration du résultat de la DNA (CRPA-A) : 62,40 M€ par rapport à 2020.

Cette évolution s'explique notamment par la cession, initialement prévue fin 2020 mais réalisée in fine début 2021, d'un important immeuble appartenant au domaine privé de l'AP-HP (au total 62,53 M€ de cessions en 2021 contre 8,55 M€ en 2020).

Rapport financier de l'exercice 2021

- ▶ Une dégradation du résultat des USLD (CRPA-B) de -11,77 M€ par rapport à 2020.

Une baisse liée à la diminution d'activité des USLD de l'AP-HP, dans un contexte de crise sanitaire et de difficultés de recrutement, partiellement compensées par les aides des autorités de tutelles, alors que les tarifs hébergement et dépendance versés par les départements n'ont pas été revalorisés depuis 2017. Ces facteurs ont généré une accumulation de pertes de recettes sur l'hébergement et la dépendance entre 2020 et 2021 de près de 6,1 M€. Ceci s'ajoute à une évolution du titre 3 de charges (charges à caractère hôtelier et général) qui a évolué de 6,3 M€, dont +6,2 M€ sur les remboursements de prestations non médicales.

- ▶ Une très légère amélioration du résultat des EHPAD (CRPA-E) de +1,71 M€.

Le Budget E-EHPAD a connu une fin d'exercice exceptionnel du fait du dernier transfert d'activité des EHPAD de l'APHP. Le budget E est clos en 2021.

- ▶ Une amélioration du compte de résultat des écoles (CRPA-C) de 2,09 M€.

Cette amélioration est due principalement à une compensation du Ségur pour les agents des écoles, qui n'avait pas été pris en compte en 2020, et qui a permis d'équilibrer les comptes 2021 (+1,6 M€). S'ajoutent une augmentation des quotes-parts de subvention avec un effet « année-pleine » (+160 k€) ainsi qu'une augmentation des produits d'activités vendus (+578 k€).

- ▶ Une stabilité du résultat du CRPA-P pour -0,2 M€.

Evolution par comptes (tous CRP) :

Le résultat d'exploitation, s'élève à -235,33 M€, en dégradation par rapport à 2020 (-81,8 M€).

	Comptes	Exercice : 2021	Exercice : 2020	Ecart 2021/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	707	380 333 078	345 811 647	34 521 431
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	242 315 530	215 484 422	26 831 108
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	-4 127 401	1 347 569	-5 474 970
Production immobilisée	72	0	0	0
Produits de l'activité	73	7 399 805 868	7 044 902 412	354 903 457
Subventions d'exploitation et participations	74	310 021 294	280 849 739	29 171 555
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	70 353 315	117 268 412	-46 915 097
Transferts de charges	791	0	0	0
Autres produits de gestion courante	75	122 557 241	110 653 299	11 903 942
TOTAL I		8 521 258 926	8 116 317 499	404 941 427
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	SD607 – SC 6097	9 544	0	9 544
- variation de stock	+ SD 6037 ou – SC 6037	-3 214	0	-3 214
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	428 288	707 566	-279 278
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	92 769	-106 043	198 812
Achats d'autres approvisionnements	SD602 – SC6092	1 828 672 217	1 707 476 276	121 195 940
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	-11 743 656	-47 932 161	36 188 506
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	233 787 452	236 302 281	-2 514 829
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	809 203 837	764 725 623	44 478 214
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0	0
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319, SD 633 - SC 6339	459 793 582	411 850 982	47 942 599
- autres	635, 637	5 028 844	5 157 821	-128 977
Charges de personnel		0	0	0
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 562 207 180	3 426 740 708	135 466 472
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 190 335 027	1 098 104 247	92 230 780
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0	0	0
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	421 627 858	400 016 281	21 611 577
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	91 004 352	113 363 688	-22 359 336
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	49 717 821	29 393 259	20 324 563
Autres charges de gestion courante	65	116 430 762	124 054 181	-7 623 419
TOTAL II		8 756 592 664	8 269 854 710	486 737 954
I-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-235 333 738	-153 537 211	-81 796 527

En complément des évolutions précisées *supra* concernant les facteurs d'évolution du résultat du compte de résultat principal, les évolutions de comptes les plus marquantes entre 2020 et 2021 sont les suivantes (tous CRP confondus) :

- Les ventes de marchandises et les achats d'approvisionnement sont en augmentation entre 2020 et 2021 (+10%), tirées par un niveau de rétrocessions de médicaments très élevé du fait de l'inflation des coûts d'achats de médicaments depuis 2020 ;
- La production vendue remonte de 26,8 M€ (+12,5%) après une baisse de 16 M€ entre 2019 et 2020, sous l'effet de la progression des recettes de chambres particulières et surtout des suppléments de recettes liées au programme SIDEP (agrégateur national des résultats de tests Covid, pour lequel l'AP-HP est opérateur pour le compte de l'Etat) ;
- Les produits de l'activité hospitalière (titre 1 et 2) augmentent de +354,9 M, notamment :
 - o Les produits de la tarification des séjours croissent de 166,7 M€, sécurisés par le mécanisme de garantie de financement et portés par l'intégration d'une part des financements des revalorisations du Ségur de la Santé dans les tarifs GHS
 - o Les recettes de remboursement des MO et DMI en sus sont en croissance de 55,6 M€, en raison d'effets prix et d'effets volumes significatifs sur ces spécialités et dispositifs
 - o Les dotations MIGAC sont en stabilité (+8,4 M€), portant une part importante de financements liés à la crise sanitaire et au Ségur de la Santé
- Les provisions augmentent, ce qui constitue une charge sur l'exercice, essentiellement en raison de la hausse des jours CET, et de la dépréciation des créances (cf. 2.4.3). Les amortissements sont en augmentation également (+21,6 M€), du fait du dépliement des projets d'investissement.
- L'évolution de près de +157,4 M€ des achats d'autres approvisionnements et de la variation de stocks associée est portée par les charges à caractère médical (spécialités pharmaceutiques et dispositif médicaux) avec un impact sur les produits en sus et les rétrocessions décrit *supra* pour près de 100 M€ hors GHS et un retour à un niveau de stock moins impacté par le Covid (impact de 36,2 M€ sur la variation de stock entre 2020 et 2021) ;
- Les achats non stockés de matières et fournitures baissent de -2,5 M€, après une augmentation de 8,7 M€ entre 2019 et 2020 ;
- Les services extérieurs sont en augmentation de +44,9 M€ dont, notamment de +12,4 M€ sur le personnel extérieur (intérim) et les charges en lien avec SIDEP (+10,7 M€ sur les liaisons informatiques) ;
- Les charges de personnel et impôts, taxes et versements associés augmentent fortement (+227,7 M€) traduisant notamment les réformes nationales du Ségur de la Santé, ainsi que l'ensemble des dispositifs de majoration des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel médical, versés au titre de la crise sanitaire.

Le résultat financier est en légère amélioration et passe de -50,1 M€ à -48,7 M€ entre 2020 et 2021 (1,4 M€), en lien avec une conjoncture de taux d'intérêt particulièrement favorable en 2021.

Rapport financier de l'exercice 2021

	Comptes	Exercice : 2021	Exercice : 2020	Ecart 2021/2020
PRODUITS FINANCIERS				
De participations et des autres immobilisations financières	761, 762	0	340	-340
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764, 765, 768	14 303 268	10 564 059	3 739 209
Reprises sur provisions	786	0	0	0
Transferts de charges financières	796	0	0	0
Gains de change	766	4 977	17 897	-12 920
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0	0	0
TOTAL III		14 308 245	10 582 296	3 725 949
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	6 154	7 385	-1 231
Intérêts et charges assimilées	661, 665, 668	62 934 712	60 652 432	2 282 280
Pertes de change	666	26 530	3 006	23 524
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0	0	0
TOTAL IV		62 967 396	60 662 822	2 304 574
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-48 659 151	-50 080 526	1 421 375

Le résultat exceptionnel s'améliore fortement entre 2020 et 2021 de +95,6 M€ après une dégradation l'exercice précédent de 72,7 M€.

	Comptes	Exercice : 2021	Exercice : 2020	Ecart 2021/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
- exercice courant	771, 778	49 746 238	28 584 486	21 161 752
- exercices antérieurs	772, 773	79 829 329	84 049 876	-4 220 547
Sur opérations en capital	775, 777	74 978 833	20 136 227	54 842 606
Reprises sur provisions et dépréciations				0
- reprises sur les provisions réglementées	7874	11 022 192	11 282 417	-260 225
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0	0	0
Transfert de charges exceptionnelles	797	0	0	0
TOTAL V		215 576 593	144 053 007	71 523 586
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
- exercice courant	671, 678	32 401 971	33 030 913	-628 942
- exercices antérieurs	672, 673	110 532 518	128 286 758	-17 754 239
Sur opérations en capital	675	5 806 811	5 303 419	503 392
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				0
- dotations aux provisions réglementées	6874	13 158 283	19 383 965	-6 225 682
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	6871, 6876	0	0	0
TOTAL VI		161 899 583	186 005 055	-24 105 472
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		53 677 010	-41 952 048	95 629 058

Cette amélioration est liée à :

- A la cession et les quotes-parts de subvention en augmentation pour une évolution de +54,8 M€ entre 2020 et 2021 ;
- La baisse de plus de +8,1 M€ des produits de LAMDA (recettes d'activité Assurance Maladie sur l'exercice 2020), après une baisse de près de 21 M€ entre 2019 et 2020 ;
- A un résultat exceptionnel sur opérations de gestion (+35,3 M€) plus favorable, notamment sur exercices antérieurs (+13,5 M€).

4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

L'année 2021 a été marquée par la survenue d'une crise sanitaire inédite dans son ampleur liée au COVID-19, qui se poursuit au moment de la clôture des comptes.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2021 sont quant à eux détaillés dans l'état PF2 de l'annexe au compte financier.

A date de rédaction du présent rapport, l'exercice 2022 reste marqué par les profonds bouleversements induits par la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 qui s'est prolongée, en plusieurs vagues successives, sur l'ensemble de l'année 2021 et reste encore début 2022. Ce contexte continue à générer des impacts exceptionnels sur la structure des charges, l'activité et le mode de financement de l'AP-HP. A noter que la garantie de financement a été prolongée sur le premier semestre 2022.

5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022

La construction de l'EPRD 2022 a été réalisée par assimilation aux hypothèses retenues dans la construction de l'ONDAM hospitalier pour 2022, dans un contexte où l'ampleur et la durée des effets de la crise sanitaire, toujours en cours, ne pouvaient être anticipés. Cet EPRD repose ainsi sur une base d'activité hors impact majeur de la Covid-19, mais incluant comme pour l'ONDAM un impact en charges de la consommation d'équipements de protection individuels (EPI) et de tests diagnostiques.

Comme en 2021, il a également été construit par référence non pas à l'exercice précédent, trop atypique pour être une base de référence, mais à l'exercice 2019, dernier exercice ne présentant pas d'impact de la crise sanitaire en intégrant l'ensemble des réformes de financement, mais aussi l'inflation observé en fin d'exercice 2021, ainsi que des charges de personnels en augmentation des nouvelles phases Ségur annoncées par le gouvernement à la date d'écriture de l'EPRD et ses effets année pleine de 2021.

Le PGFP 2022-2026 reprend les principales hypothèses du PGFP précédent en charges et en recettes :

- La cible d'activité est reprise du précédent PGFP, toujours modulée des effets calendaires connus à horizon 2026 ;
- Les tarifs (IFAQ compris) sont projetés en hausse de +0,2% /an ;
- Les MIGAC et FIR sont projetés en hausse de +1%/an ; la DAF SSR et psy en hausse de +1,9% /an (hors DMA) ;
- Le retour à la T2A en 2022 permet de revenir à un niveau moyen de lamda séjours ;
- Après la hausse accordée en 2021 (+6%), les TJP et forfaits journaliers sont prévus en stabilité, en l'absence d'hypothèse d'impact de la réforme TNJP ;
- L'inflation T2 et T3, constatée, dès 2021, et largement sous-jacente aux effets post COVID (envolée du cours de matières premières, hausse des énergies et du fret maritime) est prévue à 1% à compter de 2023 (pas d'hypothèse de hausse prolongée des prix) ; les charges de T2 augmentent également à due concurrence de l'activité, avant efficience ;
- Les charges et recettes de la liste en sus et de rétrocession sont calibrées sur la hausse d'activité et l'inflation retenue.

La trajectoire d'activité projetée est alignée sur la trajectoire nationale de l'ONDAM, comme en 2021, et sur le protocole d'accord entre l'Etat et les fédérations d'établissements de santé sur l'évolution des ressources des établissements de santé pour 2020 à 2022 (accord signé le 7 février 2020). Elle est crédibilisée par un potentiel de rattrapage d'activité important (effet rebond lié au rattrapage de l'activité déprogrammée et meilleurs recrutements depuis septembre 2020).

Ces prévisions d'activité, et les prévisions de recettes et de charges associées, reposent ainsi sur l'hypothèse, vérifiée en 2020 et 2021, d'une neutralisation par les pouvoirs publics des impacts qu'aura *in fine* la crise sanitaire et du Ségur sur l'exercice 2022. Comme demandé par les tutelles, il fera l'objet d'une décision modificative à mi année au vu de l'exécution et des impacts de la crise sanitaire.

PARTIE N°2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2021 (EPRD)

1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2021

Le résultat 2021 du budget principal est de -283,66 M€, en écart de 126,40 M€ à la prévision de l'EPRD déposée lors de la première décision modificative (DM1) en Octobre 2021.

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
				Montant	%
Titre 1	Charges de personnel	5 171 225 266 €	5 114 106 077 €	-57 119 189 €	-1,1%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 799 361 978 €	1 971 907 089 €	172 545 111 €	9,6%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	760 205 970 €	821 762 707 €	61 556 737 €	8,1%
Titre 4	Charges d'amortissement, de dépréciations et provisions, financières et exceptionnelles	711 090 138 €	751 336 129 €	40 245 991 €	5,7%
	TOTAL DES CHARGES	8 441 883 352 €	8 659 112 001 €	217 228 650 €	2,6%

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
				Montant	%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	6 553 890 702 €	6 765 953 942 €	212 063 239 €	3,2%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	722 358 771 €	627 387 037 €	-94 971 734 €	-13,1%
Titre 3	Autres produits	1 009 373 426 €	983 107 731 €	-26 265 694 €	-2,6%
	TOTAL DES PRODUITS	8 285 622 899 €	8 376 448 710 €	90 825 811 €	1,1%

	RESULTAT	-156 260 453 €	-282 663 292 €	-126 402 839 €	44,7%
--	-----------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Tous comptes de résultat confondus, le résultat de 2020 s'élève à -230,32 M€, en dégradation de 126,80M€ par rapport à la prévision de l'EPRD en DM1.

Par budget	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021		Excédent / Déficit	
			Montant	%		
CRP - Principal (H)	-156,26 M€	-282,66 M€	-126,40 M€	80,9%	Déficit	
USLD (CRPA-B)	-12,49 M€	-21,74 M€	-9,24 M€	74,0%	Déficit	
EHPAD (CRPA-E)	-4,12 M€	-2,48 M€	1,64 M€	-39,8%	Déficit	
CSAPA et USPC de San Salvador (CRPA-P)	0,00 M€	-0,23 M€	-0,23 M€	-	Déficit	
Ecoles (CRPA-C)	-1,99 M€	0,82 M€	2,81 M€	-141,4%	Excédent	
Dotation Non Affectée (CRPA-A)	71,34 M€	75,97 M€	4,63 M€	6,5%	Excédent	
	Résultat consolidé tous CRP	-103,52 M€	-230,32 M€	-126,80 M€	122,5%	Déficit

2) ANALYSE DE L'EXECUTION 2021 DES PRODUITS DU BUDGET PRINCIPAL

➤ Produits versés par l'assurance maladie (PT1)

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	2 843 048 761 €	2 913 678 733 €	3 009 760 675 €	166 711 914 €	5,9%	96 081 942 €	3,3%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	492 854 032 €	440 852 386 €	530 928 698 €	38 074 666 €	7,7%	90 076 312 €	20,4%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	72 003 704 €	83 312 973 €	89 524 000 €	17 520 296 €	24,3%	6 211 027 €	7,5%
73114	Forfaits annuels MCO	133 030 868 €	125 902 754 €	206 413 781 €	73 382 913 €	55,2%	80 511 027 €	63,9%
73115	Produits du financement des activités de SSR	51 295 983 €	48 965 249 €	54 448 567 €	3 152 584 €	6,1%	5 483 318 €	11,2%
73116	Dotations hôpitaux de proximité (DHProx)							
73117	Dotation annuelle de financement	557 434 664 €	558 036 705 €	598 067 944 €	40 633 280 €	7,3%	40 031 239 €	7,2%
73118	Dotations MIGAC MCO	1 670 210 953 €	1 817 085 359 €	1 678 647 761 €	8 436 808 €	0,5%	-138 437 598 €	-7,6%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	419 399 416 €	408 276 597 €	399 020 403 €	-20 379 012 €	-4,9%	-9 256 194 €	-2,3%
7313	Participations au titre des détenus	1 554 416 €	1 513 162 €	1 639 513 €	85 097 €		126 351 €	8,4%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	158 309 990 €	155 266 784 €	186 393 224 €	28 083 234 €	17,7%	31 126 440 €	20,0%
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	19 261 281 €	1 000 000 €	11 109 376 €	-8 151 905 €	-42,3%	10 109 376 €	1010,9%
	TOTAL	6 418 404 067 €	6 553 890 702 €	6 765 953 942 €	347 549 875 €	5,4%	212 063 239 €	3,2%

Les produits de titre 1 sont supérieurs de 212,1 M€ soit +3,2% à la prévision EPRD et de 347,6 M€ par rapport à 2020 (+5,4%).

Les produits de la tarification des séjours MCO sont supérieurs à la prévision EPRD de 96,1 M€, en raison de la couverture par la Garantie de Financement sur 12 mois (contre 10 mois en 2020), et l'augmentation des tarifs permettant de couvrir une partie des dépenses de personnel Ségur 2021 ; pour mémoire l'EPRD avait intégré par défaut cette compensation uniquement en MIGAC, faute d'information sur la part Ségur dans les tarifs à date de construction.

Les produits des médicaments et des dispositifs médicaux facturables en sus des séjours MCO sont supérieurs à la prévision EPRD de 96,3 M€, du fait de l'inflation qui s'est accentuée en fin d'exercice mais aussi de la part de consommation des produits en sus pour la prise en charge de la COVID, qui ont continué leur progression depuis 2019.

Les produits des forfaits annuels MCO sont en forte augmentation à la prévision EPRD (80,5 M€) du fait d'un changement de canal de financement et la mise en place de la réforme urgence et de dotation populationnelle.

Les produits du financement des activités de SSR sont légèrement plus élevés que la prévision EPRD (+5,5 M€) notamment avec une partie du financement Ségur pour le SSR-DMA via ce canal de financement alors que l'EPRD avait pris l'hypothèse d'un financement exclusif en MIGAC.

Les dotations annuelles de financement SSR et psychiatrie sont supérieures à la prévision EPRD de +40,4 M€, du fait essentiellement du financement du Ségur dans la DAF PSY et la DAF SSR (37,8 M€).

Rapport financier de l'exercice 2021

Les dotations MIGAC MCO sont inférieures à la prévision EPRD de -138,4 M€, du fait de la compensation Ségur initialement inscrite à 100 % en MIGAC lors de la construction de l'EPRD et qui en définitive a été ventilée dans les DAF, MIGAC et tarifs.

Les financements du Fonds d'Intervention Régional sont supérieurs à la prévision (+31,1 M€), portés par des projets subventionnés par le FIR.

Les produits sur exercice antérieur à la charge de l'assurance maladie, dont le Lamda, sont supérieurs à la prévision EPRD (+10,1 M€) après une très forte baisse entre 2019 et 2020 (-8,2 M€)

➤ Autres produits de l'activité hospitalière (PT2)

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	198 477 748 €	269 386 534 €	191 260 321 €	-7 217 427 €	-3,6%	-78 126 213 €	-29,0%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	27 772 110 €	37 812 854 €	34 233 297 €	6 461 187 €	23,3%	-3 579 557 €	-9,5%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	540 058 €	638 415 €	586 096 €	46 038 €	8,5%	-52 319 €	-8,2%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	61 470 123 €	87 853 977 €	66 193 284 €	4 723 161 €	7,7%	-21 660 692 €	-24,7%
73271	Forfait journalier MCO	60 348 580 €	71 650 642 €	60 423 035 €	74 455 €	0,1%	-11 227 607 €	-15,7%
73272	Forfait journalier SSR	19 447 393 €	23 946 063 €	18 898 989 €	-548 403 €	-2,8%	-5 047 074 €	-21,1%
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 202 802 €	2 725 975 €	2 180 844 €	-21 958 €	-1,0%	-545 131 €	-20,0%
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	170 399 660 €	181 888 852 €	180 274 302 €	9 874 642 €	5,8%	-1 614 550 €	-0,9%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	46 890 974 €	39 028 461 €	57 488 805 €	10 597 831 €	22,6%	18 460 344 €	47,3%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	6 895 453 €	7 426 999 €	15 848 063 €	8 952 611 €	129,8%	8 421 064 €	113,4%
	TOTAL	594 444 901 €	722 358 771 €	627 387 037 €	32 942 136 €	5,5%	-94 971 734 €	-13,1%

Les produits de titre 2 du CRPP sont en sous-exécution par rapport à la prévision EPRD (-95,0 M€, soit -13,1%) du fait de la perte d'activité liées aux déprogrammations et réorganisations de l'offre de soins qu'a nécessitée la lutte contre la COVID-19. Néanmoins, le PT2 est en progression par rapport à 2020 (+32,9 M€), en raison d'un volume de journée facturable en hausse et d'une revalorisation des tarifs journaliers de prestations au 1^{er} juillet 2021.

Rapport financier de l'exercice 2021

➤ **Autres produits (PT3)**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	138 905 516 €	138 785 261 €	159 888 937 €	20 983 420 €	15,1%	21 103 676 €	15,2%
7071	Rétrocession de médicaments	345 752 969 €	348 113 949 €	380 196 703 €	34 443 734 €	10,0%	32 082 754 €	9,2%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	62 275 645 €	72 643 929 €	65 260 419 €	2 984 774 €	4,8%	-7 383 510 €	-10,2%
71	Production stockée (ou déstockage)							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	67 500 618 €	76 333 517 €	74 276 313 €	6 775 694 €	10,0%	-2 057 204 €	-2,7%
75	Autres produits de gestion courante	71 552 401 €	82 227 130 €	79 830 402 €	8 278 001 €	11,6%	-2 396 728 €	-2,9%
76	Produits financiers	10 546 501 €	6 422 871 €	14 252 682 €	3 706 181 €	35,1%	7 829 811 €	121,9%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	95 828 698 €	134 600 986 €	117 793 885 €	21 965 187 €	22,9%	-16 807 101 €	-12,5%
	<i>Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs</i>	52 151 €	0 €	294 000 €	241 849 €	463,7%	294 000 €	
	<i>Dont 777 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	11 065 541 €	14 199 544 €	10 951 942 €	-113 599 €	-1,0%	-3 247 602 €	-22,9%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	125 556 103 €	131 819 577 €	77 476 340 €	-48 079 763 €	-38,3%	-54 343 238 €	-41,2%
79	Transferts de charges							
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)							
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)							
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	6 395 616 €	10 509 698 €	6 407 645 €	12 029 €	0,2%	-4 102 054 €	-39,0%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	4 423 158 €	7 640 108 €	7 557 216 €	3 134 058 €	70,9%	-82 893 €	-1,1%
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	41 567 €	276 399 €	167 191 €	125 624 €	302,2%	-109 208 €	-39,5%
	TOTAL	928 778 792 €	1 009 373 426 €	983 107 731 €	54 328 940 €	5,8%	-26 265 694 €	-2,6%

Les produits de titre 3 du CRPP sont inférieurs à la prévision EPRD de -2,3 M€ (soit -2,6%).

Les écarts à la prévision les plus importants sont :

- +32,1 M€ sur les produits de rétrocession après une forte baisse l'exercice précédent (-55,1 M€) ;
- +21,1 M€ sur les produits et prestations, notamment liés au produit SIDE P ;
- -7,4 M€ sur les remboursements des budgets annexes du fait d'une baisse du nombre de journées notamment sur les budget B (USLD), le dernier transfert des sites E (EHPAD) et d'un EPRD qui avait été construit sur 2019 et non la clôture 2020 (2021 en amélioration de 3 M€ par rapport à 2020);
- -54 M€ de reprises sur provisions notamment par la baisse de la reprise sur créances clients (-25,4 M€).

3) ANALYSE DE L'EXECUTION 2021 DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL

➤ Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures à la dernière prévision EPRD de -57,1 M€, soit -1,1% du fait d'une forte augmentation mise en DMI en Octobre afin de couvrir les dépenses Ségur et COVID sur les comptes limitatifs, sous-exécutée notamment en raison des difficultés de recrutement constatés sur les métiers en tension.

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
621	Personnel extérieur à l'établissement	81 418 620 €	93 302 995 €	94 577 393 €	13 158 773 €	16,2%	1 274 398 €	1,4%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	286 909 820 €	314 941 286 €	319 035 942 €	32 126 122 €	11,2%	4 094 656 €	1,3%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	110 416 444 €	124 023 995 €	125 209 970 €	14 793 526 €	13,4%	1 185 975 €	1,0%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	3 565 862 €	3 871 197 €	3 109 714 €	-456 148 €	-12,8%	-761 483 €	-19,7%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	2 145 105 593 €	2 220 232 086 €	2 191 428 238 €	46 322 646 €	2,2%	-28 803 848 €	-1,3%
6413	Personnel sous CDI	80 852 439 €	93 031 099 €	94 222 464 €	13 370 025 €	16,5%	1 191 365 €	1,3%
6415	Personnel sous CDD	199 926 980 €	247 335 183 €	238 528 754 €	38 601 774 €	19,3%	-8 806 429 €	-3,6%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	215 296 193 €	222 907 654 €	221 242 855 €	5 946 662 €	2,8%	-1 664 799 €	-0,7%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	356 357 134 €	393 862 584 €	389 887 545 €	33 530 411 €	9,4%	-3 975 039 €	-1,0%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	55 212 687 €	62 905 928 €	51 047 237 €	-4 165 449 €	-7,5%	-11 858 691 €	-18,9%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	135 208 400 €	152 608 782 €	142 139 794 €	6 931 394 €	5,1%	-10 468 988 €	-6,9%
6425	Permanences des soins	77 003 830 €	80 991 885 €	76 855 325 €	-148 505 €	-0,2%	-4 136 560 €	-5,1%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	798 043 870 €	865 773 853 €	869 167 998 €	71 124 128 €	8,9%	3 394 145 €	0,4%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	231 607 988 €	247 825 515 €	249 664 937 €	18 056 948 €	7,8%	1 839 422 €	0,7%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	21 838 949 €	24 244 237 €	25 917 805 €	4 078 856 €	18,7%	1 673 568 €	6,9%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 328 381 €	8 598 561 €	7 344 499 €	16 117 €	0,2%	-1 254 062 €	-14,6%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	13 871 989 €	14 768 426 €	14 725 608 €	853 619 €	6,2%	-42 818 €	-0,3%
	TOTAL	4 819 965 178 €	5 171 225 266 €	5 114 106 077 €	294 140 899 €	6,1%	-57 119 189 €	-1,1%

➤ Charges à caractère médical

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	707 566 €	305 953 €	428 288 €	-279 278 €	-39,5%	122 336 €	40,0%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 043 208 173 €	1 039 095 418 €	1 149 056 563 €	105 848 390 €	10,1%	109 961 145 €	10,6%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	577 737 421 €	543 509 900 €	604 238 799 €	26 501 379 €	4,6%	60 728 899 €	11,2%
6066	Fournitures médicales	104 430 523 €	104 715 462 €	97 589 295 €	-6 841 227 €	-6,6%	-7 126 166 €	-6,8%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	6 681 €	6 681 €	0,0%	6 681 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-39 532 433 €	-14 077 092 €	-15 283 783 €	24 248 650 €	-61,3%	-1 206 691 €	8,6%
611	Sous-traitance générale	43 241 623 €	46 873 429 €	51 242 408 €	8 000 785 €	18,5%	4 368 979 €	9,3%
6131	Locations à caractère médical	14 152 706 €	12 893 973 €	13 759 254 €	-393 452 €	-2,8%	865 281 €	6,7%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	68 283 388 €	66 044 936 €	70 869 583 €	2 586 195 €	3,8%	4 824 647 €	7,3%
	TOTAL	1 812 228 966 €	1 799 361 978 €	1 971 907 089 €	159 678 123 €	8,8%	172 545 111 €	9,6%

Les charges à caractère médical ressortent supérieures à la prévision EPRD de +172,6 M€, soit +9,6% dont +159,7 M€ par rapport à 2020, en lien notamment avec les consommations de spécialités pharmaceutiques et dispositifs médicaux nécessaires à la prise en charge Covid.

Les consommations des articles en sus présentent une forte progression par rapport à 2019 et 2020, non prévue à l'EPRD initial :

Suivi CT2 - Charges à caractère médical (hors PIE) à fin Décembre						
	Réalisé DMP à fin Décembre 2020	Réalisé DMP à fin Décembre 2021	Evolution réalisé DMP 2019 versus 2021		Evolution réalisé DMP 2020 versus 2021	
			Montant	%	Montant	%
Charges à caractère médical totales	1 812 228 966 €	1 971 907 089 €	236 746 069 €	13,6%	159 678 123 €	8,8%
<i>dont charges à caractère médical rétrocedées</i>	321 255 277 €	343 285 717 €	16 681 641 €	5,1%	22 030 440 €	6,9%
<i>dont charges à caractère médical couvertes par un produit hors tarif GHS</i>	603 166 936 €	677 967 145 €	129 326 420 €	23,6%	74 800 209 €	12,4%
<i>dont cédés à autres ES</i>	9 110 300 €	0 €	-9 690 667 €	-100,0%	-9 110 300 €	-100,0%
Charges à caractère médical couvertes par les tarifs GHS	878 696 453 €	950 654 226 €	100 428 674 €	11,8%	71 957 773 €	8,2%

➤ **Charges à caractère hôtelier et général**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	91 480 050 €	79 479 766 €	81 492 454 €	-9 987 596 €	-10,9%	2 012 688 €	2,5%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	128 335 122 €	119 823 905 €	133 002 415 €	4 667 293 €	3,6%	13 178 510 €	11,0%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-14 264 039 €	-1 279 895 €	-2 633 996 €	11 630 044 €	-81,5%	-1 354 101 €	105,8%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	154 045 704 €	138 831 691 €	161 414 058 €	7 368 354 €	4,8%	22 582 367 €	16,3%
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	317 028 308 €	294 422 316 €	330 172 878 €	13 144 570 €	4,1%	35 750 562 €	12,1%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	2 595 754 €	2 531 259 €	2 571 242 €	-24 512 €	-0,9%	39 983 €	1,6%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	121 908 075 €	124 633 337 €	111 664 243 €	-10 243 831 €	-8,4%	-12 969 094 €	-10,4%
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	0 €	0 €	0 €			0 €	
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
71	Production stockée (ou déstockage)	-1 381 285 €	1 763 591 €	4 079 412 €	5 460 697 €	-395,3%	2 315 821 €	131,3%
	TOTAL	799 747 688 €	760 205 970 €	821 762 707 €	22 015 019 €	2,8%	61 556 737 €	8,1%

Elles sont supérieures en 2021 à la prévision EPRD de +61,6 M€, soit +8,1%, et en augmentation par rapport à 2020 de +22,0 M€. Cette hausse porte notamment sur les achats non stockés (+13,2 M€). Les services extérieurs sont très supérieurs aux prévisions (+48,4 M€ sur le cumule des comptes 61 et 62) du fait des prestations sollicitées pendant les phases aigües de la pandémie : prestations informatiques pour les plateformes COVIDOM, COVISAN, SIDEP.

➤ **Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2020	Dernier budget exécutoire 2021	Réalisé 2021	Ecart réalisé 2021 / réalisé 2020		Ecart réalisé 2021 / EPRD 2021	
					Montant	%	Montant	%
66	Charges financières	60 655 437 €	60 509 776 €	62 961 242 €	2 305 805 €	3,8%	2 451 466 €	4,1%
67	Charges exceptionnelles	158 496 114 €	151 753 530 €	137 905 715 €	-20 590 398 €	-13,0%	-13 847 814 €	-9,1%
	<i>Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés »</i>	4 135 593 €	0 €	4 499 498 €	363 905 €	8,8%	4 499 498 €	0,0%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	534 863 126 €	498 826 833 €	550 469 172 €	15 606 046 €	2,9%	51 642 339 €	10,4%
	TOTAL	754 014 677 €	711 090 138 €	751 336 129 €	-2 678 548 €	-0,4%	40 245 991 €	5,7%

Les **charges financières** sont légèrement inférieures à la prévision EPRD (+2,5 M€, soit +4,1%), traduisant les conditions favorables du marché et les performances en matière de levée de fonds avec un résultat financier en amélioration, vu supra.

Les **charges liées aux dotations aux amortissements** sont supérieures de +15 M€ à la prévision EPRD, traduisant un rythme élevé de mise en service des immobilisations dont les investissements COVID-19 en année pleine et des projets qui s'accélèrent.

Les **charges de dotations aux provisions** sont supérieures à la prévision EPRD (+51,6 M€) pour l'essentiel du fait d'une dotation aux provisions pour de Compte-Epargne-Temps (CET), pour +38,7 M€ (estimé neutre à l'EPRD) et dont les +15 M€ en dotation aux provisions pour amortissements immobiliers.

4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2021

4.1. LE RESULTAT ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

<i>Soldes en K€</i>	2020	2021	Variation 2021/2020
<i>Produits bruts d'exploitation</i>	7 777 769	8 197 914	+ 5,4%
<i>- Consommations intermédiaires</i>	2 512 935	2 695 078	+ 7,3%
<i>= VALEUR AJOUTEE</i>	5 264 834	5 502 836	+ 4,5%
<i>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</i>	304 630	261 646	- 14,1%
<i>MARGE BRUTE</i>	291 229	267 772	- 8,1%
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>	- 134 276	- 224 224	- 67,0%
<i>RESULTAT COURANT</i>	- 184 356	- 272 884	- 48,0%
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL</i>	- 61 213	42 568	+ 169,5%
<i>RESULTAT NET</i>	- 245 570	- 230 316	+ 6,2%

L'étude des soldes intermédiaires de gestion permet de mettre en évidence les étapes de construction du résultat.

La valeur ajoutée a connu une augmentation de 4,5 % entre 2020 et 2021 avec une hausse de 5,1% du produit des tarifications à l'activité, notamment due à la garantie de financement prolongée en 2021 et ce malgré une élévation significative des consommations intermédiaires de 7,3%.

L'excédent brut d'exploitation enregistre une baisse de 14,1%, due à une augmentation significative des charges de personnel de 6 % sur l'exercice.

La marge brute baisse en conséquence de - 8,1% et ce malgré des admissions en non valeurs contenues à 61 millions d'euros.

Soldes Intermédiaires de Gestion	CR P	Comptes Budgétaires	2020	2021	Var (€)	Var (%)
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION			304 630	261 646	- 42 984	- 14,1%
Autres produits de gestion courante		75	110 653	122 557	+ 11 904	+ 10,8%
Autres charges de gestion courante		65	124 054	116 431	- 7 623	- 6,1%
MARGE BRUTE			291 229	267 772	- 23 457	- 8,1%

La marge brute forme le contenu global des opérations réelles d'exploitation. Elle représente donc la trésorerie potentielle issue de la seule exploitation, ce qui en fait un indicateur fondamental de la structure d'exploitation, excédentaire ou déficitaire.

La couverture des charges calculées par la marge brute (en k€) :

Poids des Frais financiers dans la Marge Brute			2020	2021	Var (€)	Var (%)
66-Frais Financiers			60 655	62 961	+ 2 306	+ 3,8%
Marge brute			291 229	267 772	- 23 457	- 8,1%
Frais financiers / Marge Brute			20,83%	23,51%		

Poids des charges d'amortissements dans la Marge Brute			2020	2021	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements			562 165	575 514	+ 13 349	+ 2,4%
Marge brute			291 229	267 772	- 23 457	- 8,1%
Amortissement / Marge Brute			193,03%	214,93%		

Poids des Charges d'amortissements et des frais Financiers dans la Marge Brute			2020	2021	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements			562 165	575 514	+ 13 349	+ 2,4%
66-Frais Financiers			60 655	62 961	+ 2 306	+ 3,8%
Marge brute			291 229	267 772	- 23 457	- 8,1%
(Amortissement + Frais financier) / Marge Brute			213,86%	238,44%		

Depuis 2014, le poids des charges (amortissement et frais financiers) calculées dans la marge brute ne permet plus de couvrir ces dernières, notamment avec la charge importante des amortissements qui permettent d'anticiper budgétairement le renouvellement des équipements alors que les charges financières sont contenues. La diminution de la marge brute et l'augmentation des amortissements dus aux investissements plus importants dégradent le poids des charges d'amortissement et des frais financiers dans la marge brute avec un ratio qui passe de 213,86 % à 238,44 %.

4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

Soldes en K€	2020	2021	Variation 2021/2020
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	588 031	717 413	129 382
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	873 844	1 015 982	142 138
Trésorerie	- 65 812	- 18 069	47 743

En 2021, le **fonds de roulement net global (FRNG)** enregistre une augmentation de 129 millions d'euros.

Au passif,

- Un résultat net déficitaire qui diminue de 15 M€

- Des reports à nouveau déficitaires de l'exercice précédent qui augmentent de 267 millions d'euros.;
- Des excédents affectés à l'investissement qui augmentent de 11 M€.
- Des apports et subventions cumulés pour un montant en hausse de 223 M€ dont 200 M€ au titre de l'article 50 de la loi de finances de sécurité sociale
- Une dette à moyen et long terme qui augmente de 300 M€ ;
- Un montant des provisions réglementées et autres qui augmentent de 80 M€ en 2021. Il s'agit notamment de la hausse de la provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du CET pour 38 M€, de la provision réglementée pour renouvellement des immobilisations pour 13 M€ et de la dépréciation des comptes de tiers pour 30 M€.
- Des amortissements au bilan qui augmentent de 266 millions M€.

à l'actif,

- Le montant des immobilisations incorporelles augmente de 7 M€ ;
- Les immobilisations corporelles connaissent une hausse de 336 M€, dont 116 M€ au titre des constructions, 113 M€ pour les installations et le matériel. Les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles y participent à hauteur de 71 M€.
- Les immobilisations financières ont connu une hausse significative de 156 M€, majoritairement justifiées par la dotation de 160 M€ au titre de l'article 50 de la LFSS.

Le **besoin de fonds de roulement (BFR)** correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'AP-HP. Il augmente de 142 M€ qui s'explique principalement par une augmentation des créances de 113 M€ et une diminution des dettes de 28 M€.

À l'actif,

- Les stocks ont augmenté de 7 M€.
- Les créances sur les hospitalisés et consultants ont augmenté de 19 M€.
- Les créances sur les caisses de Sécurité Sociale ont augmenté de 114 M€ mais cette hausse n'est pas significative car il existe un décalage entre l'émission des titres et le paiement enregistré sur la gestion 2022.
- Les créances sur les départements ont diminué de 18 M€ alors que celles relatives aux mutuelles et tiers-payants ont connu une hausse de 6 M€.
- Les autres créances diminuent de 13 M€.

Au passif :

- Le montant des avances pour la nouvelle comptabilisation des opérations relatives à la recherche voit son solde augmenter de 10 M€ d'euros.
- Les avances versées dans le cadre du COVID ont été intégralement remboursées.
- Les dettes fournisseurs augmentent de 44 M€.
Les dettes fiscales et sociales augmentent de 4 M€
- Le montant des recettes à classer a augmenté de 21 M€.
- Les autres dettes ont augmenté de 8 M€.
- Le montant des excédents à rembourser a diminué de 16 M€.

4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Soldes en k€)

FORMATION DE LA CAF	2020	2021	Variation 2020 / 2021
Marge brute	291 229	267 772	- 23 457- 8,1%
+ Transferts de charges d'exploitation	0	0	+ 0+ 0,0%
+ Produits financiers (sauf reprises)	10 582	14 308	+ 3 726+ 35,2%
- Charges financières (sauf dotations)	60 655	62 961	+ 2 306+ 3,8%
+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	93 373	118 466	+ 25 093+ 26,9%
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	161 318	142 934	- 18 384- 11,4%

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	173 211	194 651	+ 21 440+ 12,4%
-----------------------------------	----------------	----------------	------------------------

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour financer les investissements.

Elle évolue favorablement en 2021 avec une augmentation de 12,4% alors que la marge brute a baissé de 8,1%. Cette augmentation provient d'une hausse des produits exceptionnels de 26,9% alors que les charges exceptionnelles ont diminué de 11,4% avec une baisse des charges et des titres annulés sur exercices antérieurs.

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette est donc le montant résiduel servant pour l'investissement après remboursement des échéances d'emprunt. Elle est de 24,77 M€ en 2021 contre 24,31 M€ en 2020, ce qui laisse une marge de manœuvre mais encore insuffisante à l'AP-HP afin de financer ses investissements à venir. Le remboursement des emprunts est passé de 127 M€ à 158M€ entre 2020 et 2021.

Le taux de CAF brute est passé de 2,1% à 2,2% en 2021.

4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

Type de ratios (en %)	2020	2021
Investissements		
Taux de renouvellement des immobilisations	5,0	5,1
Taux de marge brute	3,7	3,2
Poids des amortissements / Marge brute	137,4	157,5
Poids des frais financiers (hors produits) / Marge brute	20,8	23,5
Dettes		
Taux de dépendance financière (50%)	64,3	66,4
Remboursement annuité capital / Amortissements (en %)	30,5	37,7

Rapport financier de l'exercice 2021

Poids de la dette (30%)	34,2	35,7
Durée apparente de la dette (10 ans)	16,2	15,9

Le taux de renouvellement des immobilisations reste stable entre 2020 et 2021.

Le taux de marge brute permet de mesurer la marge que l'AP-HP dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissements et de provisions, c'est-à-dire financer ses investissements. Il connaît une baisse en 2021 pour s'établir à 3,2% contre 3,7% en 2020.

Le taux de dépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux propres. Il passe à 66,4 en 2021 à la suite des emprunts nouveaux souscrits pour 459 M€, la diminution des capitaux propres liée aux déficits cumulés et au résultat 2021 déficitaire de 230 M€.

Le poids de la dette représente le pourcentage entre le montant de l'endettement et les produits bruts d'exploitation. Il atteint 35,7% en 2021 en raison d'un recours à l'emprunt important malgré une augmentation du montant des produits en dénominateur.

La durée apparente de la dette représente le nombre d'années du montant de la CAF afin de rembourser le capital de la dette. Exprimée en années, elle représente 15,9 années en 2021 contre 16,2 années en 2020 grâce à l'augmentation de la CAF brute. Ce ratio reste volatil, car il dépend du montant de la CAF dégagée chaque année dont le montant peut se révéler très fluctuant.